

12.07.2018 - 10:10 Uhr

Media Service: Le Conseil de la presse prend position sur l'affaire Schutzbach: Blâme et «acquittement» pour la «Basler Zeitung» (Prises de position 18 et 19/2018)

Bern (ots) -

Parties: X. et Fairmedia c. «Basler Zeitung»

Thème: Recherche de la vérité / Suppression d'éléments d'information / Loyauté de la recherche

Plainte acceptée, une deuxième rejetée

Résumé

La «Basler Zeitung» a reproché à Franziska Schutzbach, chercheuse sur la théorie du genre, d'être contre la liberté d'opinion et d'appeler au boycott d'hommes politiques. Le Conseil suisse de la presse indique que le journal a suffisamment étayé ses reproches. L'affirmation selon laquelle Franziska Schutzbach aurait perdu sa charge d'enseignement est par contre erronée. C'est pourquoi le Conseil de la presse blâme la «Basler Zeitung». Quand une professeure d'université s'exprime dans un blog public sur un sujet politique, les journalistes sont autorisés à en parler en termes critiques. La «Basler Zeitung» a de plus entendu Franziska Schutzbach sur ces reproches et publié mot pour mot le passage décisif de sa réponse dans son article. Le journal a donc respecté son obligation d'entendre avant publication une personne faisant l'objet de reproches graves. L'auteur a toutefois passé sous silence le fait que l'article du blog s'inscrivait en grande partie dans un jeu intellectuel. Cette information aurait aidé le public à interpréter les déclarations de Franziska Schutzbach. Il n'y a cependant pas eu atteinte au code de déontologie des journalistes. Une seconde plainte sur le même sujet visait un autre article de la «Basler Zeitung». Le Conseil de la presse accepte celle-ci et constate une violation de la «Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste». Le titre «Schutzbach verliert Lehrauftrag» (Franziska Schutzbach perd sa charge d'enseignement) était erroné. Il repose sur une phrase mal citée. En réalité, aucune charge d'enseignement n'a été retirée: il était clair depuis longtemps que cette charge ne serait pas renouvelée.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100817894> abgerufen werden.